

NOUVEL ACCORD SUR LE TRAVAIL À DISTANCE

Fin des négociations...

**IL FAUT
MAINTENANT
PASSER D'UN
CONTENU A UN
TEXTE**

DERNIÈRE SÉANCE DE TRAVAIL POUR FINALISER LE TEXTE

- > La CFE-CGC doit recevoir un projet de texte semaine prochaine.
- > Ce projet doit traduire l'ensemble des points actés en négociation.
- > Une réunion est prévue début juin pour incorporer dans le texte final l'ensemble des remarques faites par les organisations syndicales (OS).

MISE EN SIGNATURE MI-JUIN

- > Après consultation de ses équipes la CFE-CGC se prononcera sur sa signature, ou pas, du texte final.
- > Pour que le texte final se transforme en accord il faut qu'une majorité des OS l'ait signé, au prorata de leur représentativité.
- > La CFE-CGC, première OS de chez Renault, pèse à la hauteur de ses 32% de représentativité.



La dernière séance de négociation, outre les ultimes avancées sur les formules de télétravail, concernait surtout l'accompagnement du changement.

UN TRAVAIL DES MANAGERS FACILITÉ

- > Des outils simples et ergonomiques devraient être proposés aux managers pour gérer le télétravail de leurs collaborateurs.
- > Besoin amplifié s'il y a un passage en flex-office ou des jauges de présence à respecter.

UN COACHING EN + DES E-LEARNING

- > E-learning, webinaires, tout le panel de formation dématérialisée moderne.
- > Un coach parce que rien ne remplacera un contact humain pour parler des problèmes.

UN PORTAIL DÉDIÉ AU TÉLÉTRAVAIL

- > Un point unique et pratique pour tout avoir à portée.

La CFE-CGC n'a pas oublié que l'humain prime avant tout.

Contact

INTERCENTRE RENAULT
API : FR Q10 119 303
Tél : 01 76 84 15 79
Mail : cfecgc.renault@wanadoo.fr

ÉTAT FINAL DES FORMULES PROPOSÉES - GRANDES LIGNES

(Le télétravail peut s'effectuer depuis la France ou 30 jours / an depuis l'étranger)

TÉLÉTRAVAIL OCCASIONNEL

- 1^{er} cas : Pour les salariés dont l'activité ne justifie pas 2 jours de télétravail → Allocation de 35 j / an pour pouvoir exécuter en télétravail ce qu'il leur est possible de faire.
- 2^{ème} cas : Pour les salariés ne souhaitant pas s'engager dans une formule mini de 2 jours / sem → Allocation de 15 j / an pour du télétravail occasionnel.

TÉLÉTRAVAIL 3 jours /sem

- 3 jours fixes, modifiables ou annulables occasionnellement.
- Allocation de 35 j / an supplémentaires.
- Dotation du matériel informatique nécessaire au poste.
- Budget équipement du poste de travail : 200€.
- Indemnité mensuelle : 30€.

TÉLÉTRAVAIL 2 jours /sem

- 2 jours fixes, modifiables ou annulables occasionnellement.
- Allocation de 35 j / an supplémentaires.
- Dotation du matériel informatique nécessaire au poste.
- Budget équipement du poste de travail : 200€.
- Indemnité mensuelle : 20€.

TÉLÉTRAVAIL en exception 4 ou 5 jours / sem

- Régimes d'exceptions reconduits de l'accord télétravail 2019.
- 4 ou 5 jours fixes, modifiables ou annulables occasionnellement.
- Sous conditions médicales ou avec l'accord du manager.
- Budget équipement : 200€.
- Indemnité mensuelle : 30€.

LES ULTIMES AVANCÉES

- > La rétroactivité sur la prise en charge des dépenses engagées depuis mars 2020 par les salariés pour s'équiper a pu être confirmée. Elle couvrira donc toute la période depuis la mise en télétravail forcé liée à la Covid-19. Les justificatifs - facture, duplicata... - seront à fournir.
- > La communication entre salariés et organisations syndicales va se moderniser en s'ouvrant à l'usage des messageries professionnelles. La dématérialisation va se généraliser, inscrivez-vous à notre application ci-dessous au plus vite.

UNE CLAUSE DE REVOYURE AURA LIEU, C'EST NÉCESSAIRE

- > La clause de revoiture, mi-2022, est acquise.
- > Il y sera remis à plat, après 1 an d'expérience, les conditions de l'accord qui se seraient révélées insuffisantes, inadaptées ou inutilement contraignantes.
- > Il y sera également question du renouvellement de l'aide à l'équipement qui s'use ou se périmé.



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT
www.cfecgc-intercentre-renault.fr